

27 avr 2007 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 27 avril 2007

## Espace Schengen

### Entrée de la Suisse dans l'espace Schengen

#### Entrée de la Suisse dans l'espace Schengen

La Suisse est presque entièrement entourée d'États membres de l'Union européenne et forme une île au sein de l'Europe. Depuis quelques années, une coopération de plus en plus intensive a été entamée avec les différentes autorités et les relations sont sans cesse plus étroites. L'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen représente un pas de plus dans la lutte contre la criminalité internationale et crée de nouvelles possibilités pour organiser une libre circulation des personnes facilitée. Le phénomène des réseaux criminels (drogues, trafic d'armes illégal...), le terrorisme et la traite des êtres humains pourront désormais être combattus plus efficacement grâce au renforcement des frontières extérieures de l'Union, à une meilleure coopération entre les différents services de police et à un échange d'informations plus efficace des personnes recherchées et indésirables. En outre, désormais, l'examen des demandes d'asile sera également organisé de façon à éviter tout double travail. L'adhésion à l'Accord de Dublin, à laquelle la Suisse s'engage également, déchargera la Belgique de demandes d'asile successives. La désignation d'un État responsable de l'entièreté de la procédure d'asile évite des procédures coûteuses et garantit aux candidats réfugiés un traitement sérieux. La Suisse a également accès à EURODAC, qui permet d'identifier des personnes à partir de leurs empreintes digitales. Enfin, l'entrée dans l'espace Schengen supprime les différents obstacles bureaucratiques qui entravent actuellement la circulation dans l'Union européenne et la Suisse. Pour les personnes actuellement soumises à l'obligation de visa, comme certains touristes non-européens, un visa Schengen uniformisé permettra dorénavant de voyager pendant trois mois. L'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen offre également de nombreux avantages à la Belgique. Elle représente en outre le respect pour d'autres cultures et permet de mener une politique plus cohérente.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe